

REGLEMENT PARTICULIER

Tournoi de Simples de la ville de Vénissieux les 09 et 10 Mars 2019

I. Cadre du tournoi

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité de la Juge-arbitre.
2. La Juge-arbitre sera Sandrine Charles du club de Chassieu (CBC'69).
3. Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton et de la FFBaD.
N° d'autorisation : **En attente**
4. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBaD de P12 à N3.
5. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
6. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence sur Poona avant le 23/02/2019.
7. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs sous le contrôle de la Juge-arbitre, au CPPH en vigueur au 25/02/2019, jour du tirage au sort.

II. Modalités inscriptions / remboursements / forfaits

8. La feuille d'inscription et le chèque de règlement devront obligatoirement nous parvenir avant le 23/02/2019, cachet de la poste faisant foi ; aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement. Les frais d'inscriptions sont de 18 € par joueur.
9. Les inscriptions et paiements peuvent être envoyés par les clubs ou bien de façon individuelle.
NB : en fonction de la mise à jour du CPPH le 25/02/2019 et de son évolution, vous pourrez être inscrit dans la catégorie de classement supérieure à votre feuille d'inscription mais en aucun cas dans la catégorie inférieure. Exemple : un R5 montant R4 lors de la Màj des classements sera inscrit en R4/N3. Un R4 descendant R5 sera maintenu en R4/N3 si c'est son choix sur la fiche d'inscription.
10. En cas de forfait d'un participant, un joueur peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.
11. Les remboursements des joueurs en liste d'attente se feront dans la mesure du possible le jour du tournoi. Pour les inscriptions club, un chèque sera remis à un représentant du club en main

propre contre décharge. Si aucun représentant n'est présent le jour du tournoi, le remboursement sera envoyé par courrier au lendemain de la compétition. Pour les inscriptions individuelles, le remboursement sera envoyé au lendemain de la compétition ou en main propre contre décharge si présent le jour du tournoi.

12. Les droits d'inscriptions des joueurs forfaits après la date du tirage au sort ne seront remboursés qu'en cas d'une force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de travail). Le remboursement sera envoyé par courrier au lendemain de la compétition.
13. Les joueurs forfaits ou blessés, après le tirage au sort du 25/02/2019 et ce jusqu'à la fin de la compétition devront envoyer un justificatif dans les 5 jours suivant la compétition à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org. Préciser les nom, prénom N° de licence du joueur ainsi que le nom et date de la compétition.

III. Programmation : Séries, tableaux, échéanciers, récompenses

14. Les 6 séries ouvertes seront les suivantes : N3/R4 ; R5/R6 ; D7/D8 ; D9 ; P10 et P11/P12
15. En fonction du nombre d'inscrits dans chaque tableau, les séries pourront être regroupées (D9 avec D7/D8, P11/P12 avec P10 par exemple) ou scindées (D7 et D8 par exemple).
16. Tous les tableaux seront en poules avec 2 sortants. Les poules de 3 seront priorisées.
17. Gymnase Jacques Brel (7 avenue d'Oschatz, 69200 Vénissieux)
Simples R5/R6, P10 et P11/P12 le samedi de 8h jusqu'à environ 21h.
Simples N3/R4, D7/D8 et D9 le dimanche de 8h jusqu'à environ 18h.
Les récompenses seront données à la fin de chaque finale.
18. Le nombre de participants est limité par tableau. En cas de dépassement du nombre d'inscrits prévu, une liste d'attente est constituée, par ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements).
19. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision de la Juge-arbitre pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés jusqu'à 1h en avance, au-delà avec l'accord des joueurs concernés. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec la Juge-arbitre et devront obtenir l'accord de cette dernière qui leur indiquera un horaire maximum de retour.

20. Les organisateurs, en accord avec la Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la compétition.
21. Les récompenses seront sous forme de bons d'achats chez notre partenaire Lardesport, pour une valeur totale supérieure à 1000€.

IV. Règles du jeu : pointage, temps de préparation, arbitrage, tenues, pauses

22. Tous les joueurs devront, dès leur arrivée, se faire pointer à la table de marque dans les deux salles.
23. Le plateau de jeu est réservé à la Juge-arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs. La mise en place de chaises rendra possible le coaching entre les points.
24. Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle : RSL grade 3. Le volant en plastique pour la catégorie P sera le Yonex Mavis 600.
25. Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel à la Juge-arbitre, à tout moment du tournoi en cas de litige.
26. Tout volant touchant les infrastructures fixes et mobiles (panneaux, lampes, filins, paniers baskets sur le mur du côté de la table de marque...) sera compté comme faute en jeu, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois.
27. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.
28. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table, dûment complétée, immédiatement après la fin du match.
29. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD, est exigée sur les terrains. Le règlement sera affiché dans la salle.
30. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 5 minutes » pourra être disqualifié par la Juge-arbitre et ce quel que soit le niveau de la compétition.
31. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boisson, serviette...).
32. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation (test des volants, mise en tenue compris). La Juge-arbitre sera vigilante à ce temps de préparation des joueurs.

33. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set, mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11 pts et à 1 min 40 s entre les sets sous peine d'être sanctionnés par la Juge-arbitre.
34. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 mn quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). La Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

V. Divers

35. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.
36. Les joueurs sont priés de respecter les lieux (salle et vestiaires) et de ne pas dégrader le matériel mis à disposition lors de la compétition (filets, poteaux, caisses plastiques...).
37. Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de tournoi de Simples de la ville de Vénissieux en observant ce règlement et en respectant les décisions de la Juge-arbitre.

Juge-arbitre : Sandrine Charles